

Déroulement du Conseil Municipal du Mardi 24 juin 2025

Ouverture de la Séance à 20h30

Le Conseil municipal de Courbeville, se réunit dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, le Mardi 24 juin, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, sur convocation du 19 juin 2025.

Présents : AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, BRETON Robert, DELAFOSSE Dominique, GASPARD François, GAUVIN Mathias, JAMIN BOUHOURS Jérôme, TOURTE Alexandra.

Excusés : ESNAULT Angélique, DUBOIS Laurent, BANNIER Géraldine,

Absents :

Est nommé Secrétaire de Séance : GASPARD François

Introduction

Approbation du Procès-Verbal du 5 juin 2025

Le procès-verbal du 05/06/2025 est approuvé.

VOTES

Pour : **8**

Contre : **0**

Abstention : **1**

- 2025062401- Estimation du prix de vente de bâtiments et de la parcelle située au 2 rue de Bretagne

Monsieur Le Maire informe les élus de la possibilité de vendre le bâtiment communal (datant de 1880 et acheté par la commune en 1975) et des cinq garages (15 m²/garage) situés derrière celui-ci et construits en 2002 au 2 rue de Bretagne à Courbeville.

Ce bâtiment est sur une zone constructible, parcelle cadastrée section B numéro 1001, d'une contenance totale de 1513 m², d'une surface bâtie de 261 m².

Monsieur Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la proposition de cette étude.

Etant précisé que le service des domaines donnera une valeur de vente à la suite de sa saisie du 13 juin 2025.

Et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Procède à un vote relatif à cette proposition :

Vote Contre : 0 Abstention : 0 Vote Pour : 9

Après délibération, le conseil municipal décide et :

- Accepte de procéder à l'étude de la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 1001, d'une contenance de 1513 m² et de l'ensemble du bâti d'une surface de 261 m².
- Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint de prendre contact avec des sociétés HLM, le secteur privé immobilier et notre notaire habituel afin d'estimer le prix de ce projet.

Vote Contre : 0 Abstention : 0 Vote Pour : 9

- 2025062402 - Choix de Contrat de prêt d'un montant de 400 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement de la création d'une MAM, d'une bibliothèque, d'un logement en attente de subventions.

Dans le cadre du financement de l'opération de la création d'une MAM, d'une bibliothèque, d'un logement, il est proposé de réaliser auprès du Crédit Agricole :

Un prêt à court terme en attente de subventions ou une ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 400 000 € chacun et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Projet Court Terme Attente Subventions

Emprunteur : COMMUNE DE COURBEVILLE
Montant de votre projet : 400 000 € TTC

Financement Moyen Long Terme :

Montant du prêt Crédit Agricole	400 000 €
Type de financement	Autres
Durée de financement	36 mois
Type de taux d'intérêt	Taux révisable
Index de référence flooré et figé le jour du déblocage	Euribor 1 an
Marge (*)	0,75 %
Périodicité	Annuelle
Frais de dossier (hors garantie)	400 €
Garanties	Sans garantie

Projet Ligne de Trésorerie

Emprunteur : COMMUNE DE COURBEVILLE

Financement Court Terme :

Montant sollicité	400 000 €
Nature de la ligne	Ouverture de crédit
Durée du financement	12 mois
Type de taux d'intérêt	Révisable
Référence de l'index	Euribor 3 mois moyenné +
Marge	0,50 %
Date d'échéance	19/06/2026
Frais de dossier (hors garantie)	0 €
Garanties	Sans garantie

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et choisir :

Le contrat de prêt à court terme en attente de subventions pour un montant de 400 000 € sur 36 mois.

Vote Contre : **Abstention :** **Vote Pour :**

Le projet de ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 400 000 € en attente de subventions sur 12 mois.

Vote Contre : **Abstention :** **Vote Pour :**

Après délibération, le Conseil Municipal, demande d'avoir une proposition d'une autre banque et donc ajourne cette délibération.

- 2025062403 - Participation financière des élèves de Courbeville scolarisés en écoles publiques de Cossé-Le-Vivien.

Présenté par Mr Yannis DAVENEL,

Mr Yannis DAVENEL précise avoir reçu un courrier le 22/05/2025, de la Mairie de Cossé-Le-Vivien informant que 6 élèves de Courbeville sont scolarisés dans les écoles publiques de Cossé-Le-Vivien.

- Mr Yannis DAVENEL, explique que selon les dispositions des articles L442-5-1 et L.442-5-2 du Code de l'Education, la participation des communes de résidence au financement des élèves dans des écoles privées de la commune d'accueil, sous contrat d'association

est due et constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil.

- De plus, la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, a abaissé l'âge de l'école dit obligatoire à partir de 3 ans et non plus 6 ans comme auparavant et a ainsi modifié le régime du forfait communal pour les classes maternelles tant que pour les classes élémentaires dans les écoles privées sous contrat, et au nom du principe d'égalité entre Ecole Privée et Publique et du libre choix des parents, impose le forfait communal tout comme s'il s'agissait d'une école publique et qu'il en existerait une dans la commune.
- L'article L442-1-5 du code de l'éducation précise le mode de financement des écoles privées sous contrat par les communes de résidence.
- Les communes de résidence ne possédant pas d'école publique, le montant de la participation correspond au coût moyen départemental d'un élève fixé par la Préfecture.
- Pour l'année 2024-2025, ce coût s'élève à:
 - 558.39 € pour un élève en classe élémentaire.
 - 1 971.30 € pour un élève en classe de maternelle.

Six élèves de Courbeveille sont concernés, 2 en classe élémentaire, 4 en classe maternelle. Cela équivaut donc à un coût total pour la commune, de 9 001.98 € pour ces six élèves.

Au vu de tous ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et de valider le montant des frais de fonctionnement de 6 élèves scolarisés en écoles publiques de Cossé-Le-Vivien pour un montant total de 9 001.98 € pour l'année 2024-2025 et d'autoriser Mr le Maire à mandater cette créance.

Après délibération et par **voix pour 7 , voix contre 2, abstention 0.,**

Le Conseil Municipal valide le montant des frais de fonctionnement de 6 élèves de Courbeveille scolarisés en écoles publiques à Cossé-Le-Vivien, pour l'année 2024-2025 pour un montant de 9 001.98 €, et **AUTORISE** Mr le Maire à mandater cette créance.

- 2025062404 - Réhabilitation de l'ancienne école en MAM, Bibliothèque, logement.
--

Monsieur David DANEELS fait la présentation du projet :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre position sur le projet de réhabilitation de l'ancienne école en MAM, Bibliothèque, logement et, le cas échéant, de valider l'appel d'offres.

A ce jour, **les subventions accordées sont de :**

DETR	245 200.79 €
Mayenne relance	13 906.00 €
Région	50 000.00 €
CCPC	17 524.00 €
Total	326 630.79 €

A ce jour, **les subventions en attente sont de :**

CAF	80 000.00 €
Leader	30 000.00 €
Mayenne Logement	16 268.00 €
Fonds Vert	130 000.00 €
CCPC	41 006.00 €
Total	297 274.00 €

Possibilité de vente du logement, une demande d'estimation a été faite auprès des services du Domaine, en attente de retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à la majorité de continuer le projet de réhabilitation de l'ancienne école en MAM, Bibliothèque, logement par ...**0**... Abstention, ...**9**... voix pour et ...**0**... voix Contre.

Monsieur Daneels rappelle que par délibération 20240908 du 26 septembre 2024, le conseil municipal avait validé le lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux.

Il informe les élus qu'au vu de l'estimation faite par le maître d'œuvre, il convenait de lancer une procédure adaptée ouverte. L'annonce est parue dans les journaux « Le Courrier de la Mayenne » et le « Ouest-France » du 26/12/2024, le dossier a été déposé de façon dématérialisée sur le site « La centrale des marchés ». Le marché a été réparti en 13 lots, comportant des variantes et PSE exigées par la maîtrise de l'ouvrage.

Aussi, il est maintenant demandé de se prononcer sur le résultat de celui-ci.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-4 à R2123-6

ACCEPTE les offres des entreprises comme suit :

MARCHES				
N° + Lots	Entreprises	Montant Base + PSE HT	Montant Base HT	Montant PSE
1 • Désamiantage - Démolitions	MJCD	48 367,40 €	48 367,40 €	- €
2 • Terrassements - Maçonnerie - VRD	Duret Sabin	118 690,38 €	115 895,58 €	2 794,80 €
3 • Charpente - Ossature bois	Lutellier Charpente	48 765,74 €	48 765,74 €	- €
4 • Couverture métalliques et bardages	Hardy Couverture	18 725,25 €	18 725,25 €	- €
5 • Couverture - Zinguerie	Hardy Couverture	24 753,56 €	24 753,56 €	- €
6 • Menuiseries Extérieures	Monnier	68 529,43 €	68 529,43 €	- €
7 • Métallerie - Serrurerie	Métallerie Urbain	35 667,50 €	33 577,50 €	2 090,00 €
8 • Menuiseries Intérieures	Menuiserie Pele	48 875,74 €	39 000,00 €	9 875,74 €
9 • Isolations - Cloisons sèches - Plafonds	Plafitech	95 420,33 €	89 000,00 €	6 420,33 €
10 • Chauffage - Ventilation - Plomberie	CSM	112 800,32 €	112 800,32 €	- €
11 • Electricité CFO CFA	LGP	45 221,07 €	39 294,32 €	5 926,75 €
12 • Carrelage - Faïence	Janvier	18 068,25 €	18 068,25 €	- €
13 • Peintures - Sols souples	Gerault	30 554,74 €	30 554,74 €	- €
Total		714 439,71 €	687 332,09 €	27 107,62 €

Après délibération et par **9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**, le Conseil Municipal

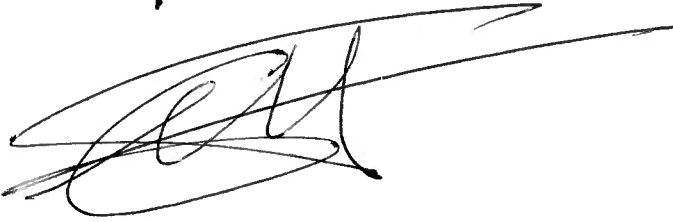
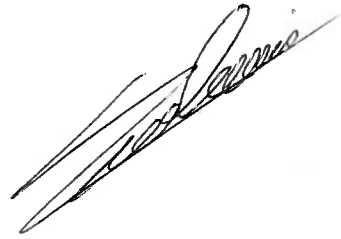
AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à, signer tous documents liés à la présente décision.

Questions - Informations diverses

La prochaine réunion des adjoints aura lieu le Mardi 15 juillet 2025.
Prochaine réunion de conseil municipal, le 24 juillet 2025, à 20 h 30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h 25.

M^r GASPARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of the name GASPARD.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, located in the upper right corner of the page.